

COMITE D'INTERET LOCAL LA SEYNE OUEST ET SUD



B.P 60222 – 83511 LA SEYNE SUR MER Cedex

Permanences du CIL, les 1ers et 3èmes lundis de chaque mois de 17h à 19h
Maison Bouvet, 114 Chemin des Moulières à La Croix de Palun

☎ : 06 70 88 10 78

Adresse courriel : cillaseyneouestetsud@orange.fr

Site Internet du CIL : <http://www.cilseyneouestetsud.fr>

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 enregistrée sous le n° W832002045

La Seyne sur mer le 18 mai 2019

C R. DE LA REUNION DU BUREAU

Suivi de la Réunion de Quartier N°2

Tenues le samedi 18 mai 2019

Restaurant « Les Roches Rouges » à Fabrégas

Référence à rappeler : N°20190518/29-CILLSOS/ABHBJMJC

Présents : Mesdames : H. BERENGER, J. FEMENIA et J. PAOLI ; Messieurs J-C. BARDELLI, A. BISCOS, A. BONNET, J. MEDURI, P. ROUME et H. VILLA

Excusés : Messieurs F. POURCHIER, G. MATHIEU, A. TELLE et D. VIGLIETTI

Invité : A. ROZES

✚ 09h30 : Le Président ouvre la séance.

Le compte rendu provisoire de la réunion des membres du conseil d'administration tenu le 13 avril 2019 est approuvé.

Le président souhaite que les membres ayant des délégations s'y investissent.

1 – Nécrologie : C'est avec une profonde émotion que nous avons appris la disparition du Docteur Georges RICHARD. Il a marqué son temps par son immense implication comme praticien au centre médico-social Danielle Casanova de La Seyne dont il a été l'un des piliers fondateur. Adhérent de très longue date au CILLSOS, nous prions sa famille de trouver ici nos condoléances les plus sincères.

2 – Actuellement a lieu une enquête publique sur le ScoT :

(Schéma de cohérence territoriale : il y en a 9 pour le Var, le nôtre s'intitule « Provence Méditerranée »).

- H. BERENGER a fait remarquer à MART que des ancrages étaient prévus en mer au large (Fabrégas, Saint Elme, Les Oursinières...) pour des bateaux de croisière (plaisance ?)

- H. BERENGER et Pierre ROUME doivent se rendre en mairie technique pour consulter le ScoT.

- J-C. BARDELLI appelle l'attention de l'assistance sur le fait que le PLU sera décliné en fonction du ScoT.

- H. BERENGER rappelle que le PADD a été retoqué.

- J. FEMENIA informe que dans le 13 le Préfet peut autoriser des constructions dans le parc des Calanques.

- Adrien BISCOS indique que le conservatoire est censé protéger le littoral mais qu'il peut exister des cas où l'on doit aboutir à des compromis. (Exemple : le PAV interdit près du rond-point de Fabrégas)
D'autre part, Jean ECOCHARD Président de MART prendra l'attache du directeur du conservatoire du littoral pour la création et l'aménagement du parking de Fabrégas.

3 – Vide-Greniers :

- Le président rappelle que les bénéficiaires ne doivent pas toujours être les mêmes ; possibilité est donnée à d'autres associations caritatives, ou d'intérêt public de se manifester.
- A. ROZES précise que l'on peut en accepter des nouveaux mais sur dossier.

4 – MART :

- J-C. BARDELLI indique qu'un débat a eu lieu à propos de la pollution de l'air et de la circulation des bâtiments nucléaires.

Une association s'est prononcée contre l'avis de MART et s'en est exclue.

- A. BONNET signale que les résultats présentés ont été réalisés à partir de tests « minimalistes » (en de très bonnes conditions météo.)

5 – Collectif des CIL :

- Le président rappelle qu'un courrier avait été envoyé au Maire (le 23/04/19) qui oppose une fin de non-recevoir sur le sujet estimant que tout est normal.

Il souhaite par ailleurs que l'on s'y investisse davantage car les partenaires ne répondent pas au message pour convenir d'une date de réunion pour discuter du SCOT par exemple.

6 – Coste-Chaude :

Le président approuve la création de l'association « Agir pour Coste chaude » car elle sera légitime pour intervenir auprès de la Mairie à propos du projet d'urbanisme dans le quartier.

7 – Sentier du Littoral :

Un état des lieux a été dressé par MART. Il semble que sur notre territoire peu de choses ont été réalisées comparativement à nos voisins : exemple les décisions municipales de fermer les voies d'accès aux plages du Jonquet et du Bœuf faute de moyens. Le manque d'informations des randonneurs est dénoncé : l'arrêté municipal de dangerosité est affiché trop en amont.

8 – Département :

Une rencontre a eu lieu le 09 mai avec madame BICAIS sur les problèmes concernant le Département sur le territoire de notre secteur de compétence.

9 – Invitations diverses:

- Le 02.05.19 : Inauguration de « Mots d'angle »
- Le 08.05.19 : Cérémonie du 74^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945
- Le 15.05.19 : Projection du film : MICHEL PACHA Porteur de lumière

10 – Lu dans la presse :

- Le 30.04.19 : La Dominante célèbre la nature
- Le 03.05.19 : Hommages multiples pour les 200 ans de Michel Pacha
- Le 04.05.19 : Un appel aux mécènes pour rénover la salle Aillaud
- Le 09.05.19 : Serge Féraud, un « porteur d'espoir » honoré par la ville
- Le 14.05.19 : La randonnée pour tous à Janas avec Handi Cap Evasion 13
- Le 15.05.19 : L'émouvant hommage aux deux marins du commando Hubert

11 – Tour de table :

- P. ROUME : s'interroge sur le fait que l'on autorise une compétition en scooters des mers (week end du 08 mai) alors que l'on parle de dépollution. « C'est un scandale »

- A. BISCOS : indique que des agents sont intervenus sur le Vallat du Loup, près de chez lui, mais que les déchets végétaux ont été laissés sur place et le mur de soutènement pas reconstruit.

- A. ROZES : signale que :
- les barrières utilisées pour le vide-greniers sont encore en bas de sa rue alors qu'il l'avait signalé il y a deux semaines.
- une armoire des Télécom a été vandalisée, en bas de l'allée des Coucous.
- Les compteurs Linky sont extrêmement sensibles et toute anomalie dans l'installation électrique domestique peut entraîner des dysfonctionnements (confirmation par S.A.)

✚ 10H00 : fin de la réunion du Bureau

**Prochaine réunion du Bureau le samedi 22 juin 2019 à 9h00
et de Quartier N°3 à 10h00
au restaurant de l'Hacienda à Janas**

Compte-rendu de la réunion de quartier N°2

Secteurs 3 - 4- 16

Notre Président accueille nos invités

Personnalités excusées :

- M. le Maire, représenté par M. Claude ASTORE

Personnalités présentes :

- M. Claude ASTORE, Adjoint à la sécurité et aux travaux
- Mme Marie VIAZZI, Conseillère municipale chargée des CIL et des Conseils de Quartiers
- M. Robert TEISSEIRE, Conseiller municipal
- Mme Sandra TORRES, Conseillère régionale
- Mme Nathalie BICAIS, Conseillère départementale La Seyne Sud
- M. Jean-Pierre COLIN, Conseiller communautaire à TPM
- M. Damien GUTTIEREZ, Conseiller départemental La Seyne Nord
- M. Gerald PACARIN, Directeur Général des Services Techniques.
- M. Patrick DUCHEIX Chef de la Police Municipale.
- Mme Lydia GARCIA, secrétaire Allô La Seyne

✚ 10h00 : Le Président ouvre la séance.

Il remercie ces personnalités ainsi que les nombreux riverains et sympathisants qui ont répondu à notre invitation.

I – Urbanisme

Un urbanisme « sauvage » des quartiers sud est dénoncé.

- N. BICAIS : *la programmation urbaine se fait sur le long terme, des alignements sont prévus depuis longtemps et attention : seule la bande roulante est du ressort de MTPM ; les aménagements adjacents sont du ressort de la Commune.*
- C. ASTORE *informe que le budget d'investissement pour la voirie est passé de 300.000 euros en 2018 à 700.000 euros en 2019.*

II – Chemin et Tranchée de l'Oïde :

- C. ASTORE *indique que les racines des pins endommageant le chemin de l'Oïde seront traitées avant juillet (le dossier avec assurances ayant abouti).*

Concernant la tranchée : l'ensemble du foncier a été acquis. Une étude doit être réalisée pour connaître les réseaux enfouis. Cet investissement est prévu en 2020.

III – Problématique de la circulation/stationnement aux abords de l'École J-J. Rousseau :

Les abords de ce groupe scolaire sont très difficiles lors des entrées et sorties scolaires

Différents options/essais sont évoqués (piste cyclable, enfants amenés par groupes, covoiturage, parking dépose-minute.)

Les véhicules garés sur la piste cyclable gênent la circulation sur une route départementale. Le parking devant l'école est occupé en permanence même s'il est réputé PK-minute. « On ne peut plus sortir du parking entre 16h30 et 17h00 »

- M. ASTORE *constate un manque de respect des conducteurs concernant le stationnement. Nous avons obligation de respecter la sécurité des enfants sur 32 écoles avec des effectifs de police limités, nous tachons d'y dissuader les déplacements en voiture, essayons de contacter l'Education nationale pour revoir la carte scolaire en évitant que les enfants ne viennent de très loin.*

- N. BICAIS *pense qu'il faut revoir une logique globale autour des écoles en favorisant les déplacements à vélo et permettre aux riverains de sortir de chez eux. De même, pour fluidifier la circulation, le Département est sur une étude d'emplacement d'un giratoire Croix de Palun et au carrefour avec Mauvéou et obtenir des pompiers la possibilité de sortir en coupant la circulation en y maintenant des feux.*

IV – Route de Fabrégas :

Le Président : La Mairie est décidée à intervenir sur le tronçon carrefour Sauvet-Atrium il serait impératif d'avoir un calendrier des travaux.

- C. ASTORE : *sécuriser les piétons est une priorité ; les services établissent un bilan : emprise, permis de construire, expropriation, disparition de garages, cession à l'amiable, achats, suite à déclaration probable d'utilité publique. Cette voie au PLU de 1988 sera de 12 m de largeur (2 voies, 1 piste cyclable, 2 trottoirs), opération prévue au PPI de 2020 mais risques de retards administratifs.*

Le Président indique que la piste cyclable est bien acceptée sauf celle devant l'espace Rousseau (que nous venons de voir).

V – Route de Fabrégas entre le pont de La Verne et la bergerie :

Le Président : rappelle la dangerosité du pont de la Verne et souhaite un aménagement global.

- C.ASTORE *indique que plusieurs solutions ont été proposées mais n'ont pas été acceptés (écluses, coussins berlinois) nouvelle proposition d'une nouveauté : « coussins béton pré-coulé » plus dissuasive. Le problème découle des transports en communs dont le règlement stipule que : le car doit tenir entièrement sur le plateau, avec une faible déclivité ce qui entraîne son inutilité.*

- M. JOAN dénonce la vitesse excessive devant chez lui et le danger que cela induit pour ses enfants et petits-enfants sans parler des accidents réels dont il a été témoin. Une caméra serait bien utile. Ou un panneau à 30 km/h.

Confirmation par un voisin qui signale qu'au STOP vieux chemin de Fabrégas les automobilistes sont obligés de s'avancer pour avoir une meilleure visibilité. En effet, un container à bouteilles est fort mal placé !

Une riveraine demande l'installation d'un arrêt de bus. Des camions Veolia devraient ralentir parce qu'il y a des enfants surtout le matin.

Ligne droite de Fabrégas vitesse excessive surtout le matin et le soir.

Demande de création d'un trottoir entre le pont de la Verne jusqu'au tournant de la Bergerie.

- C. ASTORE *informe que la vidéo verbalisation a été validée en Conseil municipal.*

Par ailleurs les demandes qui ont été satisfaites concernant la vitesse ne sont pas appréciées par d'autres riverains qui ne les respectent pas. Une intervention va être faite auprès de la direction de Véolia. Concernant le trottoir des simulations vont être faites.

Quant à la vitesse en général il serait utile, comme je l'ai déjà suggéré, de prévenir la Police municipale en signalant le lieu, l'heure, la marque et la couleur du véhicule à défaut de sa plaque minéralogique.

- A. BISCOS ajoute qu'il l'avait déjà proposé il y a 5 ans lors d'une AG suite à un accord avec le chef de la Police municipale. Il ne s'agit pas de délation puisque cette démarche ne profite pas personnellement mais concerne l'ensemble de la population. Il demande alors au chef de la Police :

« combien avez-vous eu de signalements ? » réponse « aucun ! ». Conclusion : ne nous en prenons qu'à nous-mêmes.

Vieux chemin de Fabrégas :

Le Président signale l'arrivée inopportune de gros camions qui se retrouvent coincés sur ce chemin : il faudrait positionner un panneau d'interdiction pour les plus de 3,5 T aux entrées.

- M. ASTORE : *ce sera fait.*

- Mme RACINE y demande une réduction de la vitesse.

- M. ASTORE : *Une visite s'impose pour sécuriser un piétonnier, et peut-être disposer des coussins berlinois plus appropriés ici.*

VI – Accès aux plages et au massif de Sicié :

Le Président évoque l'accès aux plages du Jonquet dont la signalétique n'est pas bonne.

Il demande un marquage plus voyant et la pose d'un panneau à l'angle de la pizzeria

Une signalétique a été mise en place par la Métropole mais n'est pas optimale

Les plages sont interdites par voie maritime et terrestre par arrêté municipal

Les falaises sont fragilisées et le danger encouru est important

« Il faudrait un porteur de projet et de suivi » pour la mise en valeur du massif de Notre-Dame du Mai et permettre à nouveau l'accès aux plages par une réfection du sentier du littoral entre la Verne et Fabrégas.

- C. ASTORE *indique que la signalétique mise en place par la Métropole ne devait pas poser problème aux marcheurs initiés (grâce aux couleurs significatives), mais n'est apparemment pas suffisante. Suite à une rencontre avec votre CIL sur place il est proposé de mettre au croisement de la route privée devant le restaurant pizzeria et l'autre allant à la plage, un panneau qui indiquerait « sentier du littoral à partir de la plage » accompagné d'une proposition de triptyque : localisation, historique et accessibilité ou pas.*

- M. VILLARD (intervenant plusieurs fois) dénonce, entre autres, des comportements « déviants » sur la plage du bœuf et souhaite plus de respect mutuel. Il propose une réouverture partielle de la corniche jusqu'au parking du Bœuf.

- N. BICAIS *peut-être faudrait-il envisager un transport électrique pour accéder au panorama, au littoral et plage, au site militaire et historique important.*

- C. ASTORE : *En effet, cela est dommage de ne pas faire profiter les Seynois et les touristes d'un panorama extraordinaire.*

Mais attention aux travaux de mise en sécurité du sentier car ils sont extrêmement onéreux pour cause de normes.

Ce qui induit ce rappel hors CR dans ce cas (mais également plus général) pour mieux comprendre la situation :

Une loi est un compromis entre le droit, le devoir et les responsabilités.

Le droit de propriété (individuel, Communal, du Conservatoire du littoral), le droit de passage (pour se rendre sur les plages).

Le devoir du particulier est de respecter le sentier (propreté, donc ne pas y semer de détritiques, de créer des pollutions sonores visuelles, olfactives, auditives) de ne pas le détériorer volontairement.

Le devoir de la Commune est de favoriser le bien-être des citoyens, mais aussi de veiller à sa sécurité et à l'entretien (des biens, des lieux, des matériels, des routes...).

Les responsabilités morales de la Commune concernent la prévention d'accidents, la communication (panneaux indicateurs), les interdictions (en cas de risques travaux, éboulement, intempéries...).

Si emprunter un sentier naturel est de la responsabilité de chacun, à ses risques et périls, un sentier aménagé engage la responsabilité de celui qui l'a aménagé.

Les responsabilités pécuniaires peuvent être énormes en fonctions des revenus ce qui par conséquent limitent... les libertés.

VII – Questions diverses :

Qu'en est-il du camping de l'ANAS racheté par l'ancien gérant de l'ANAS ?

- M. TEISSEIRE : *L'activité commerciale est toujours en vigueur mais le permis de construire relatif à une quarantaine de mobil-homes a été retoqué 2 fois (nombre de mobil-home dans un espace boisé-classés).*

- Le Président : il faut que la Mairie soit vigilante sur les nuisances vis-à-vis des autres riverains.

- Julia VIGLIETTI, responsable du restaurant :

Quand des toilettes publiques seront-elles mises en place pour la saison été 2019 ?

- G. PACARIN : *c'est prévu comme l'an passé de Pâques à septembre ; c'est une compétence de MTPM que je vais relancer (mais pas de construction en « dur »)*

✚ 12H00 : fin de la réunion de Quartier N°2

Les secrétaires de Séance :
Hélène BERENGER
Jean MEDURI

Le Secrétaire Général :
Adrien BISCOS

Le Président du CILLSOS :
Jean- Claude BARDELLI

Copies :

- **M. le Maire de la Seyne sur Mer**
- **Mmes et MM. les Adjoints et Conseillers aux bons soins de M. Le Maire**
- **Mme et M. les Conseillers départementaux du Canton la Seyne Sud-Saint Mandrier**
- **Mme et M. les Conseillers départementaux du Canton la Seyne Nord**
- **Mme la Conseillère Régionale - M. le Conseiller Régional**
- **M. le Directeur des Services Techniques, Mairie Annexe**
- **M. le Commissaire Stéphane GARCIN de la Police Nationale**
- **M. le Directeur de la Police Municipale Patrick DUCHEIX**
- **M. TIRION Pôle Proximité Population Prévention, Gestion de Proximité Seynoise**
- **Agence Var Matin La Seyne sur Mer - M. DECHIFRE correspondant de Var Matin**
- **Collectif des CIL de La Seyne sur Mer**
- **Lotissements adhérents (22 + 4 correspondants de secteurs)**
- **Membres du C.A (18) - Archives CILLSOS 2019**